**TEXTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE**

**Commission** : 4eme Commission

**Question :** Comment gérer les déclarations d'autonomie ou d'indépendance de territoires diplomatiquement, et en évitant les conflits?

**Auteur :** Maroc

Ces dernières années, plusieurs territoires sont entrés en conflit à cause d'un problème d'autonomie ou d'indépendance. Quelques cas ont même arrivé à un état de violence comme celui de la Crimée, en 2014. Le Maroc s'attriste de ces faits, et désire traiter diplomatiquement tout problème de revendications et de domination de son territoire, et si possible d'influencer et aider tout territoire étranger en détresse.

Le Maroc pense que toute violence doit être évitée, et que, en tant que monarchie constitutionnelle, démocratique et parlementaire, c'est le peuple national et le monarque légitime qui doivent être les juges et les acteurs des mouvements du gouvernement marocain.

Prenons l'exemple du référendum constitutionnel marocain de 2011, qui eut lieu le 1er juillet 2011. Il a permis aux électeurs marocains de s'exprimer sur une réforme constitutionnelle visant, selon le roi Mohammed VI, à démocratiser les institutions du pays, afin de déboucher sur l'adoption d'une nouvelle constitution.

Le Maroc estime que tout acte de violence entrepris par l'État doit être justifié par une situation de défense propre, de protection d'une population ou de demande, considérée et délibérée, de la part d'un autre état allié. Ainsi, notre pays privilégie avant tout la paix et la diplomatie. Le Maroc fait partie de nombreuses organisations internationales comme l'ONU, la Ligue arabe, l'Union Africaine, l'Union du Maghreb arabe, ou l'Organisation internationale de la Francophonie. Ceci est fait afin d'assurer à sa population une importance en dehors de son pays, une sécurité économique et politico-administrative meilleure et une multiculturalité plus vaste.

Notre pays vise à former un bloc territorial uni et intégral. stable et pacifique. Ainsi, la soi-disant “indépendance” de la région du Sahara Occidental n'est pas approuvée par le Maroc. Il obéit en effet au déclaration des Accords de Madrid (14 novembre 1975), et par conséquent ne reconnaît pas l'existence de la République Arabe Sahraouite Démocratique ni l'indépendance de 20% du territoire (marocain) que celle-ci prétend gouverner. Toutefois, le Maroc ne désire pas provoquer un conflit. Après une guerre comme celle du Sahara Occidental (1975-1991), qui fut la cause de la mort de plus de 10 000 personnes, une frontière contrôlée entre la partie du Sahara Occidental non-administrée par notre pays et la partie administrée par lui, a été érigée.

En conclusion, le Maroc ne s'oppose pas *a priori* à l'indépendance ou autonomie de territoires, du moment qu'il y ait eu une procédure diplomatique entre l'État et le gouvernement du territoire en question, antérieure à la déclaration et respectant la constitution du pays (de façon générale). Toutefois, s'il s'agit d'un mouvement illégal et rebelle, notre gouvernement ne le tolérera point et fera tout pour le remédier, de préférence pacifiquement et posément. Et si le Maroc se voit obligé à faire usage d'armes, il ferait tout en son pouvoir pour causer le moins de dégâts collatéraux possibles.